

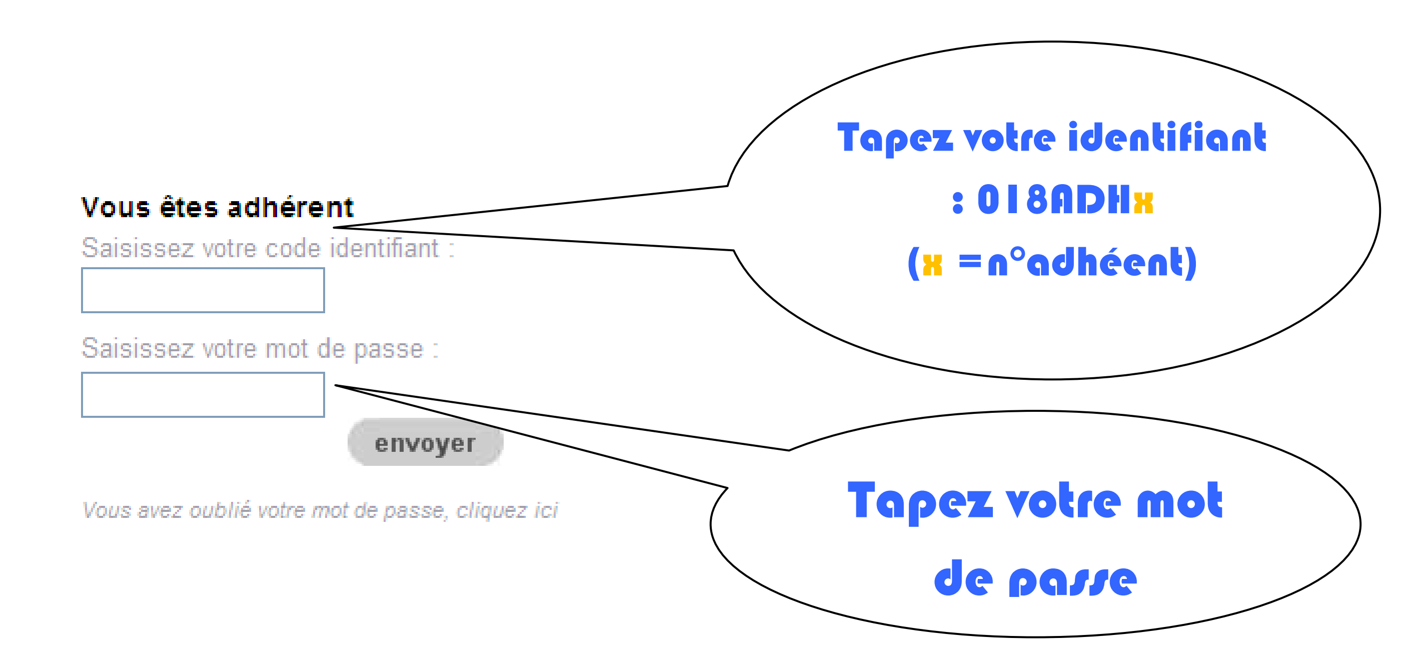
Déclarer en ligne la TVA

Mode d'emploi

Vous êtes sur notre site : www.arapl.fr







Cliquez sur le bouton

envoyer

Vous avez oublié votre mot de passe ?



Vous recevrez aussitôt un mail vous indiquant votre identifiant et votre mot de passe sur l'adresse mail de notre fichier*

Vous êtes entré(e) dans votre espace sécurisé





◉ Votre déclaration TVA

Espace privé

Rappel :

À compter du **1er octobre 2013**, les professionnels libéraux dont le chiffre d'affaires excède **80 000 €**, ont l'obligation de télédéclarer et de télérégler leur TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA.

A compter du **1er octobre 2014**, tous les professionnels libéraux, redevables de la TVA, ont l'obligation de télédéclarer et de télérégler leur TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA.

❶ Formalités préalables à la télétransmission

N'effectuez pas votre adhésion juste avant la date limite d'échéance car un délai de validation est nécessaire.

❷ Déclaration TVA

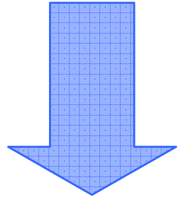
❸ Récapitulatif TVA

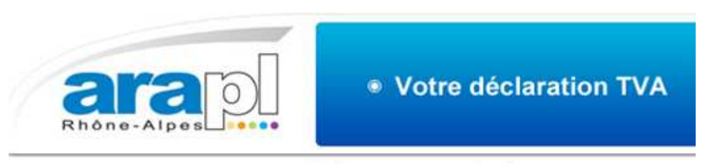
Suivi de votre dernière déclaration de TVA

Période de la déclaration

Etat d'avancement

La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

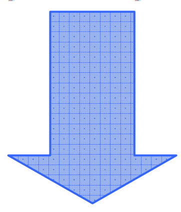




Espace privé

Si vous cliquez sur

Espace privé

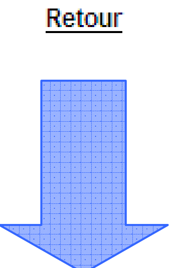


Retour à la page Espace adhérent



Si vous cliquer sur

Retour



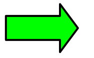
Retour sur la page d'accueil du site de l'Arapl

Le menu proposé est le suivant :

❶ Formalités préalables à la télétransmission

❷ Déclaration TVA

❸ Récapitulatif TVA



❶ Formalités préalables à la télétransmission

Pour saisir et télétransmettre votre déclaration de TVA et son paiement via le site de l'Arapl Rhône Alpes, vous devez avoir accompli dans un délai suffisant les formalités suivantes :

1- Complétez le **dossier de souscription**

1 - Compléter le **dossier de souscription** (le télécharger) et **l'autorisation de prélèvement** (la télécharger)



Complétez le document

N° FRP : Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé des chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier, soit 13 caractères.

Sauvegardez votre document dans vos fichiers

Imprimez-le en deux exemplaires (un pour vous, un pour votre SIE)

2- Complétez l'**autorisation de prélèvement**

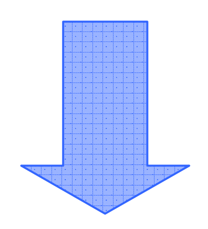
1 - Compléter le **dossier de souscription** (le télécharger) et **l'autorisation de prélèvement** (la télécharger)



3- Envoyez à votre **SIE**
- Le dossier de souscription
- L'autorisation de prélèvement en **2** exemplaires

4- Attendez de votre **SIE** la confirmation de votre souscription.

Dès réception



5- Lisez attentivement et cochez les cases

4 - **Cocher** les cases suivantes, sous réserve de remplir les conditions énoncées.

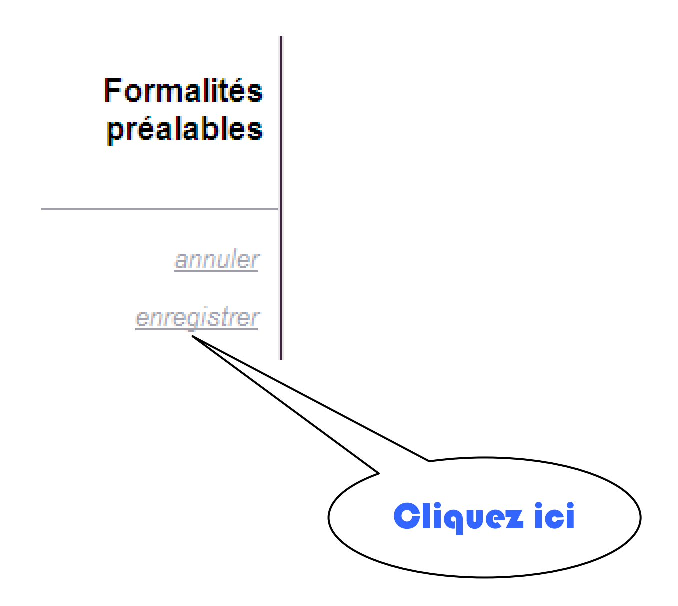
☑ En cochant cette case, je déclare avoir valablement reçu de mon SIE la **confirmation** de la prise en compte de ma souscription.
Je suis conscient qu'à défaut la télétransmission et le télérèglement seront en échec et j'en assume pleinement la responsabilité.

☑ En cochant cette case, je déclare donner **mandat** à l'Arapl Rhône Alpes (n° 203690 - Siret 319 969 986 000 37) - via son partenaire EDI, Didier Girod Informatique, n° 2500009 (ou tout autre partenaire qu'elle pourrait choisir) - de télétransmettre mes déclarations de TVA, les paiements et demandes de remboursement de crédit de TVA.
J'ai noté que ce mandat est reconduit tacitement et est établi pour une durée indéterminée. Il prend fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation du professionnel libéral de l'Arapl Rhône-Alpes.
L'Arapl Rhône Alpes ne peut être tenue responsable des retards, erreurs, omissions ou insuffisances dans les déclarations imputables à son adhérent.

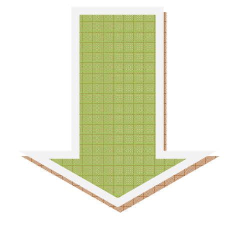
6- Complétez les **coordonnées bancaires** du compte sur lequel auront lieu les prélèvements de TVA

	Clé IBAN (FR 76)	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
N° de compte bancaire professionnel					
Code établissement bancaire (BIC)					

7- Cliquez sur enregistrer



Une première étape de faite, passez à la suivante





Vos coordonnées

- **Informations à compléter par vos soins**

FRP

Ce numéro est indispensable à la transmission de vos données. Il permet votre identification.
Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé de chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier et clé, soit 15 caractères.

☐ Cessation d'activité

Date cessation

Si vous avez cessé votre activité, veuillez cocher la case et compléter la date de cessation

- **Informations complétées automatiquement, prenez en connaissance en *cliquant ici.***
Si vous devez les modifier, faites en la demande à l'Arapl par mail à *info@arapl.fr.*

1- Complétez le n° **FRP**

Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé des chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier et clé, soit 15 caractères.

+ Cliquez sur enregistrer Puis ouvrez à nouveau le menu



2- Si vous avez cessé votre activité : cochez la case **cessation d'activité** et complétez la **date**

3- Vérifiez les informations vous concernant en cliquant dans la zone

Informations complétées automatiquement, prenez en connaissance en *cliquant ici.*
Si vous devez les modifier, faites en la demande à l'Arapl par mail à *info@arapl.fr.*

sur

cliquant ici

- **Informations complétées à partir du fichier de l'Arapl Rhône Alpes**

Civilité	Monsieur
Nom prénom	Dupond Pierre
Adresse	4rue des lilas
Adresse	
Code postal	69000
Ville	LYON
Activité exercée	Testeur
Date début d'activité	
SIRET	31996998600037
Téléphone	03 03 03 03 03
Mail	didier.girod.dgi@wanadoo.fr

- **Information complétée automatiquement au retour de la validation du premier envoi de déclaration de TVA**

ROF TVA1

Fermer

Les informations de cette page sont issues des fichiers de l'Arapl Rhône Alpes. Elles sont à lire attentivement.

Si ces informations sont erronées, veuillez contacter l'Arapl Rhône Alpes pour leur mise à jour.

L'information ROF sera complétée automatiquement dès lors qu'un premier accusé de réception d'un envoi de TVA sera revenu.

Votre situation au regard de la TVA

- **Périodicité**

  Vous déclarez selon le régime simplifié

  ☐ CA12 annuelle

  Vous déclarez selon le régime réel normal

  ☐ CA3 mensuelle

  ☐ CA3 trimestrielle

- **Echéance** 19

1- Cochez la case qui correspond à la périodicité de votre TVA :
CA3 mensuelle ou CA3trimestrielle ou CA12 annuelle

2- Vérifiez que l'échéance proposée est bien celle de vos déclarations de TVA :
du 15 au 24 selon les situations
Lorsque l'échéance proposée ne correspond pas à celle de vos imprimés de TVA, contactez l'Arapl Rhône Alpes.

Votre prochaine déclaration

- **Vous souhaitez une**

  ☑ Saisie rapide

  ☐ Saisie avec le formulaire

  Si vous avez du chiffre d'affaires sans TVA, vous devez choisir Saisie formulaire

1- Choisissez la solution qui vous convient

Saisie rapide (proposée par défaut) ou saisie avec le formulaire.

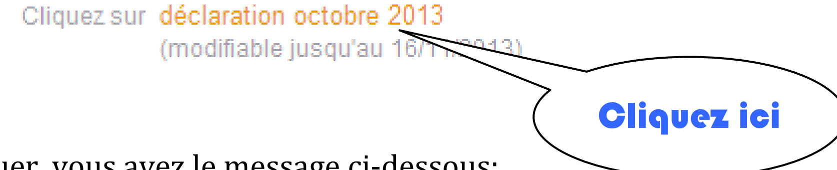
La saisie rapide vous propose un tableau simplifié qui incrémentera votre formulaire automatiquement. Vous n'aurez plus qu'à vérifier votre formulaire avant de l'envoyer.

Si des informations ne sont pas prévues dans la grille de saisie rapide (exemple des recettes non imposables) il vous sera possible de les compléter ensuite dans le formulaire pré rempli par la saisie rapide.

La saisie avec le formulaire vous envoie directement sur le formulaire (tel le papier que vous receviez)

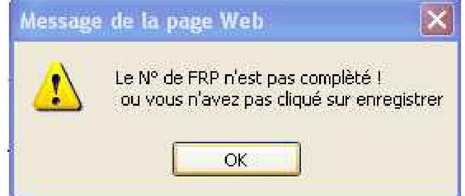
2- Cliquez sur le formulaire qui vous est proposé selon les options choisies par vos soins

- **Formulaire**

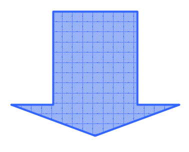


Si, au moment de cliquer, vous avez le message ci-dessous:





Répondez OK et **complétez ou vérifiez votre numéro FRP puis cliquez sur <u>Enregistrer</u>**



La grille de saisie rapide s'ouvre si vous avez cliqué sur Saisie rapide Rendez vous p. 13	Le formulaire complet s'ouvre si vous avez choisi Saisie avec le formulaire Rendez vous p.15

Saisie rapide

(exemple de la grille de saisie d'une CA3)

TVA
saisie rapide

annuler
enregistrer
aide

Période du 01 octobre au 31 octobre 2013

☐ déclaration néant si vous n'avez à remplir aucune ligne du formulaire TVA

TVA collectée

	Chiffre d'affaires HT		TVA	
Taux 19,60%				ligne 8
Taux 5,5%				ligne 9
Taux 7%				ligne 9b
Total	0	ligne 1	0	ligne 16

TVA déductible/récupérable

Biens constituant des immobilisations		ligne 19
Autres biens et services		ligne 20
Crédit antérieur *(report de la ligne 27 de la précédente déclaration)*		ligne 22
Total	0	ligne 23

Total

Total à payer	0		
Crédit à reporter	0	Remboursement demandé	

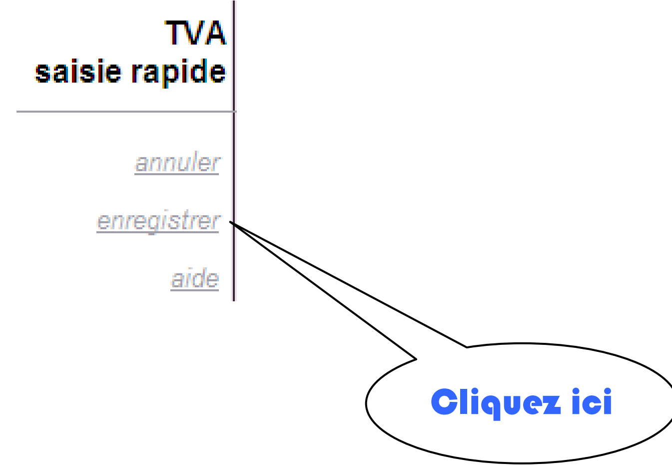
1- Complétez les informations dans les cases

Les calculs et totaux se font automatiquement.
Les informations saisies vont incrémenter automatiquement le formulaire de TVA.

Si des zones utiles sont manquantes, vous devrez les compléter ensuite sur le formulaire

Si vous souhaitez faire une déclaration de remboursement de TVA, vous devez compléter dans la saisie rapide la zone Remboursement demandé

2- Cliquez sur enregistrer



Le formulaire s'ouvre (selon choix de la périodicité)

Page 1 | Page 2 | Quitter

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

@internet-DGFiP
N° 3310-CA3
cerfa
N° 10963*18
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art.287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION	octobre 2013	Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée **au plus tard le** 16/11/2013

Identification du destinataire → Mons Dupond Pierre
0004 rue des lilas

69000 LYON

Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime

| | | | 3 | 1 | 9 | 9 | 6 | 9 | 9 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 3 | 7

Numéro de TVA intracommunautaire *(ne concerne pas les DOM)*

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

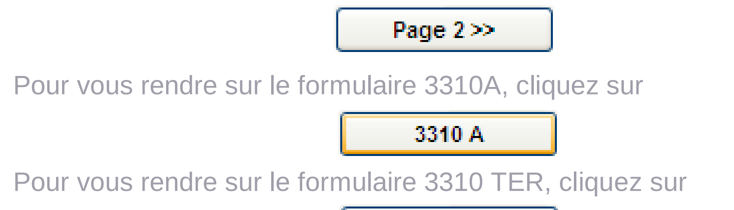
La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 *ter* du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre) 0005 ☐

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010 ☐

1- Assurez-vous que le formulaire contient toutes les informations utiles sur toutes les pages et suites
Les informations saisies sur la grille de saisie rapide et les informations complémentaires utiles.
Complétez ou corrigez votre formulaire si nécessaire.

Pour vous rendre sur la page suivante, cliquez en bas de page sur



Pour vous rendre sur le formulaire 3310A, cliquez sur

Pour vous rendre sur le formulaire 3310 TER, cliquez sur

3310 TER

2- Cliquez sur

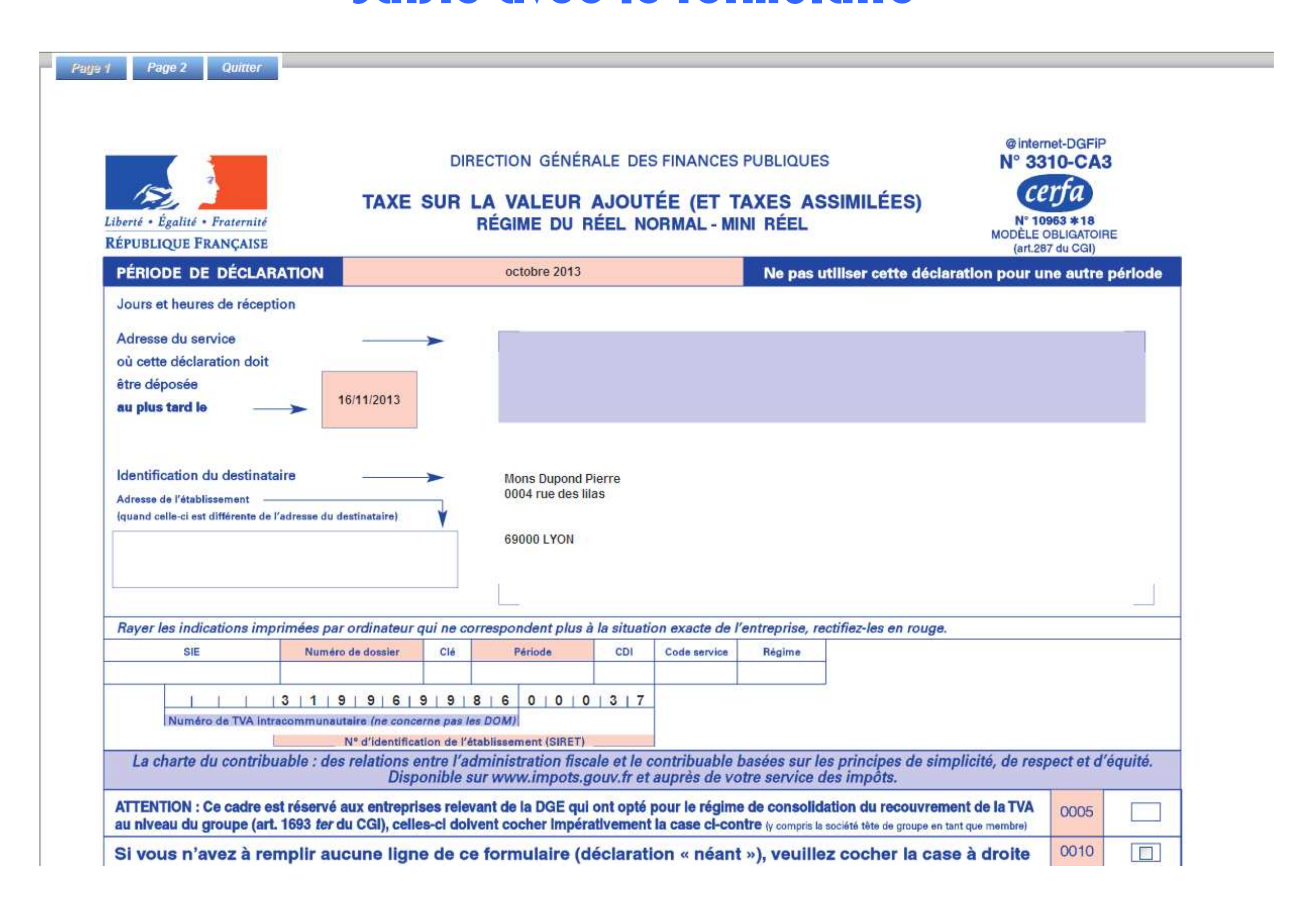
Enregistrer

Pour enregistrer le document (sans l'envoyer)

Envoyer & payer

Pour enregistrer et envoyer votre déclaration et son paiement

Saisie avec le formulaire


Page 1 | Page 2 | Quitter

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

@internet-DGFiP
N° 3310-CA3
cerfa
N° 10963*18
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art.287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION octobre 2013 **Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**

Jours et heures de réception

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée **au plus tard le** 16/11/2013

Identification du destinataire

Mons Dupond Pierre
0004 rue des lilas

69000 LYON

Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire *(ne concerne pas les DOM)* | 3 | 1 | 9 | 9 | 6 | 9 | 9 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 3 | 7

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 *ter* du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre) 0005

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010

1- Saisissez toutes les informations utiles sur toutes les pages et suites

Pour vous rendre sur la page suivante, cliquez en bas de page sur

Page 2 >>

Pour vous rendre sur le formulaire 3310A, cliquez sur

3310 A

Pour vous rendre sur le formulaire 3310 TER, cliquez sur

3310 TER

2- Cliquez sur

Enregistrer

Pour enregistrer le document (sans l'envoyer)

Envoyer & payer

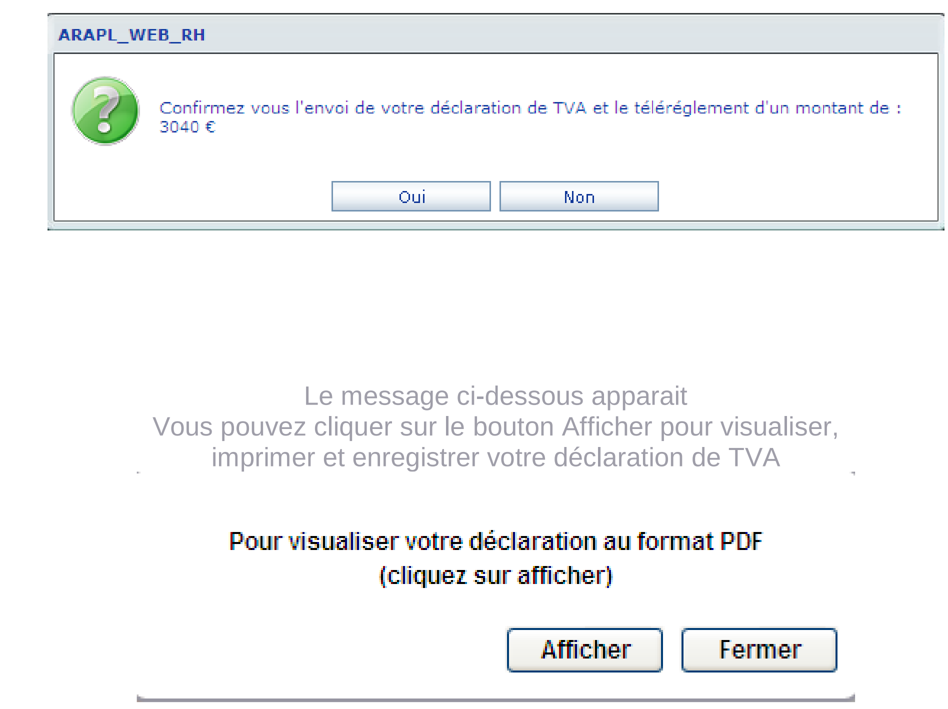
Pour enregistrer et envoyer votre déclaration et son paiement

Saisie rapide ou avec le formulaire

+

Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

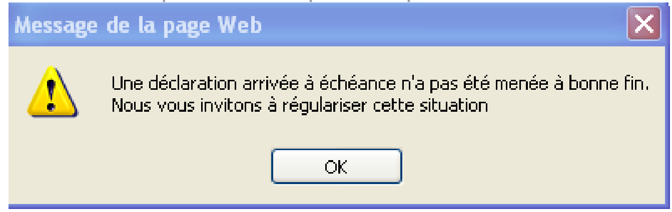
Le message ci-dessous apparait
Cliquez sur Oui si vous confirmez l'envoi et le paiement



Le message ci-dessous apparait
Vous pouvez cliquer sur le bouton Afficher pour visualiser, imprimer et enregistrer votre déclaration de TVA

Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

Le message ci-dessous apparait tant que la dernière déclaration envoyée n'a pas une boule verte
Cliquez sur OK pour en prendre note



Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

Vous pouvez **suivre l'avancement** de votre déclaration dans le tableau **historique**
Votre déclaration apparaît dans ce tableau si vous l'avez « envoyée et payée »

La boule dans la colonne à droite vous indique son avancement

Boule **blanche** : déclaration et paiement envoyés – en cours de traitement Arapl et direction générale des impôts.
Cette situation est provisoire. Au-delà de 24h, contactez l'Arapl Rhône Alpes.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	octobre 2013	3310-CA3	21/10/2013	04/11/2013	05/11/2013	3 040	

Boule **verte** : votre déclaration et son paiement ont été acceptés.
L'administration fiscale a retourné un Compte Rendu d'acceptation.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	octobre 2013	3310-CA3	19/11/2013	04/11/2013	05/11/2013	3 040	

Boule **rouge** : votre déclaration et son paiement ont été rejetés par la Direction générale des impôts.
Vous devez régulariser cette situation le plus rapidement possible sous peine de sanctions pour non dépôt et paiement hors délai.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	septembre 2013	3310-CA3	16/09/2013	06/09/2013	09/10/2013	2 872	

Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

Vous pouvez **suivre l'avancement** de votre **dernière** déclaration de TVA dès la **page d'accueil** du module de saisie de TVA, dans l'encadré en première page



Boule **blanche** : déclaration et paiement envoyés – en cours de traitement Arapl et direction générale des impôts.
Cette situation est provisoire. Au-delà de 24heures, contactez l'Arapl Rhône Alpes.



Boule **verte** : votre déclaration et son paiement ont été acceptés.
L'administration fiscale a retourné un Compte Rendu d'acceptation.
Vous recevez aussitôt un mail vous informant que votre envoi est accepté.



Boule **rouge** : votre déclaration et son paiement ont été rejetés par la Direction générale des impôts.
Vous recevez aussitôt un mail vous informant que votre envoi est refusé.

En cliquant sur la boule rouge vous pouvez connaître le motif du rejet.

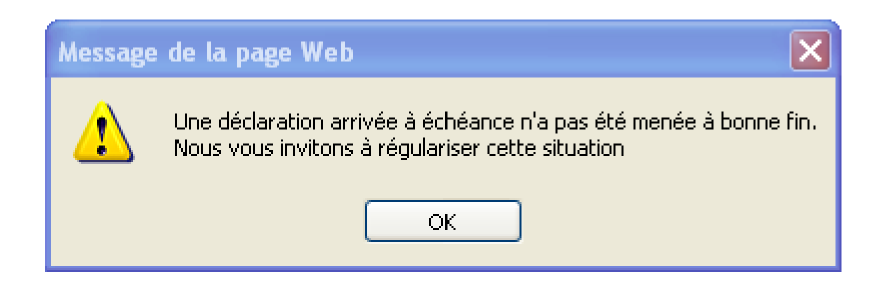
Vous devez régulariser cette situation le plus rapidement possible sous peine de sanctions pour non dépôt et paiement hors délai.

Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

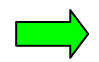
Votre **paiement** sera débité (quelle que soit la date d'envoi du formulaire et de l'ordre de paiement) **au plus tôt à la date d'échéance**.

Vous n'avez pas régularisé votre dernière déclaration

A chaque ouverture du module de saisie de TVA, le message ci-dessous s'affiche
Si une déclaration de TVA est toujours en boule blanche ou rouge
Ce message disparaît dès lors que la boule devient verte



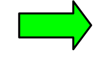
Vous devez régulariser cette situation le plus rapidement possible sous peine de sanctions pour non dépôt et paiement hors délai.



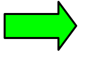
❸ Récapitulatif TVA

Ce tableau est destiné à récapituler les informations relatives à vos déclarations de TVA et permettre de vérifier la concordance avec votre déclaration professionnelle.

Il est en cours de réalisation.



Vous êtes seul(e) responsable de vos déclarations de TVA. Vous assumez pleinement la responsabilité de leur contenu et du suivi de leur envoi à bonne fin.
L'Arapl Rhône Alpes ne peut être tenue responsable des retards, erreurs, omissions ou insuffisances dans les



Vous n'avez plus besoin d'adresser vos déclarations de TVA à l'Arapl. Celle-ci en reçoit automatiquement un exemplaire en parallèle de votre envoi à la DGFip.

Nous vous remercions de votre confiance et espérons avoir su vous faciliter la réalisation de cette nouvelle obligation.